

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2015**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition de 2 parcelles de terrain situées quartier du Pré de l'Herpe et appartenant à la société
Alliade Habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de
l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 17 janvier 2011**Décision n° B-2011-2015**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition de 2 parcelles de terrain situées quartier du Pré de l'Herpe et appartenant à la société Alliade Habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 2 parcelles de terrain situées quartier du Pré de l'Herpe, au carrefour Gabriel Péri et Maurice Thorez à Vaulx en Velin, appartenant à la société Alliade Habitat, nécessaires au redressement de l'avenue Maurice Thorez pour le passage de la ligne de trolley C3.

Il s'agit de 2 parcelles de terrain nu cadastrées sous les numéros 552 de la section AY pour 37 mètres carrés et 554 de la section AY pour 767 mètres carrés, libres de toute occupation ou location.

Aux termes du projet d'acte, la société Alliade Habitat céderait ces terrains à l'euro symbolique ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu cadastrées sous les numéros 552 et 554 de la section AY pour une superficie totale de 804 mètres carrés situées quartier Pré de l'Herpe à Vaulx en Velin et appartenant à la société Alliade Habitat, nécessaires à l'aménagement du carrefour Péri-Thorez pour le passage de la ligne de Trolley C3.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 1540, le 11 février 2008 pour la somme de 1 650 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2011 - compte 601 500 - fonction 824, pour un montant de 1 € correspondant à l'acquisition et de 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.